



CE FRET du 23 Juin

CE FRET : On avance à pas de velours...

Extrait de la déclaration liminaire FGAAC/CFDT.

Aujourd'hui la situation du Fret ferroviaire devient un sujet de discussion que se soit au niveau de l'entreprise comme au niveau de l'Etat.

Il est dommageable qu'il ait fallu attendre une situation catastrophique comme nous la connaissons aujourd'hui pour que le sujet soit enfin pris en considération.

Il est à noter que cette situation n'est pas due uniquement à la situation économique mais aussi à la mauvaise gestion par l'entreprise de cette activité depuis plusieurs années.

Prenons tout d'abord la contre expertise présentée le 10 juin, lors de la commission économique du CCE, celle-ci démontre que :

- ✓ Entre Fret SNCF et la concurrence existe une inégalité, car celle-ci a des structures plus légères.
- ✓ La crise accentue la gravité de la situation.
- ✓ La solution de facilité serait d'abandonner toutes les activités non pertinentes
- ✓ Fret SNCF dispose de ressources internes lui permettant de franchir un seuil significatif dans son niveau de performance.
- ✓ La question de la temporalité est centrale. Agir uniquement à court terme compromettrait toute ambition. Se projeter à moyen et long terme, permet une véritable réflexion stratégique et autorise des reconfigurations majeures.
- ✓ L'intervention de la puissance publique (comme cela a été le cas en Allemagne pour les péages routiers et en Suède par la baisse des péages d'accès au réseau ferré) semble indispensable.

En ce qui concerne la commission économique de l'Assemblée Nationale, celle-ci n'est pas en reste pour faire ses propositions, filialisation du Fret qui conduirait à la mise en place d'un double statut, incrimination à nouveau des Agents de Conduite, désengagement du Wagon isolé en rebasculant la responsabilité de l'Etat sur des partenaires locaux.

Cependant, le rapport préconise aussi d'ouvrir la grande vitesse au fret ferroviaire en s'appuyant sur le réseau et en développant des HUB air/fer/route. Il propose également de renforcer la réglementation sur les émissions de gaz à effet de serre. Ces deux derniers points, favorables au développement de notre activité, ne peuvent se faire qu'avec l'aide d'une subvention de l'état. Malheureusement sur ce sujet le rapport est clair, « le gouvernement et la commission européenne y sont défavorables ».

Sur les IRP, la Délégation FGAAC/CFDT regrette qu'aucune Instance Représentative du Personnel ne soit respectée.

En DP, de nombreuses DCI sont déposées dans différents endroits suite aux dysfonctionnements. Pour la FGAAC/CFDT, chaque DP doit être composée d'un Président de séance et d'un représentant de chaque activité. Au CE, le budget nous est soumis sans qu'aucune présentation ne soit faite en commission économique et les élus n'ont toujours pas les moyens de travailler correctement. En ce qui concerne les CHSCT, vos engagements pris lors du CE du 3 juin ne sont pas respectés. Pour la FGAAC/CFDT, le temps des membres CHSCT doit être au minimum de 17H00 pour tous, les temps de parcours décomptés en temps de travail et des locaux doivent être mis à la disposition de chaque CHSCT.

Monsieur le président, à chacune de vos interventions vous souhaitez un respect mutuel entre les IRP et la Direction. Force est de constater que votre encadrement ne respecte pas vos souhaits.

La délégation FGAAC/CFDT dénonce la manière dont certains entretiens préalables à une suppression de poste se fait.

Pour finir, notre délégation souhaite que la table ronde sur les salaires du 25 juin, prenne en compte les difficultés que rencontrent les cheminots en ce qui concerne leur pouvoir d'achat dû à une crise qu'ils n'ont pas souhaitée mais qu'ils subissent.

Consultation pour passage en Navettes et Remontes de la ligne Le Bourget-Creil via Goussainville.

Après Blainville-Révigny, la Direction continue à tenter d'imposer ses projets visant à transférer de la charge TB vers TA.

Lors de la consultation du CE du 3 juin sur la ligne Blainville-Révigny, une déclaration unitaire avait été réalisée pour dénoncer ces méthodes et l'ensemble des délégations n'avait pas pris part au vote.

Lors de cette nouvelle consultation, la **délégation FGAAC/CFDT a pris ses responsabilités en étant la SEULE à voter « CONTRE ».**

Les autres délégations préférant continuer à jouer la politique de l'autruche...



Information sur le Budget

Lors de cette plénière, la délégation FGAAC/CFDT a demandé qu'une présentation du Budget soit faite en commission économique avant d'être mis à l'ordre du jour de la plénière du CE.

→ Revendication acceptée par la Direction, une commission économique aura lieu mi-juillet.



Modification de la surveillance médicale à la SNCF

Le président nous fera la lecture d'une note de la direction RH Nationale qui explique que la périodicité des visites médicales de travail va passer de 1 à 2 ans pour les agents ne relevant pas d'une surveillance renforcée.

Pour la FGAAC/CFDT, tous les agents doivent avoir une visite médicale de travail annuel.



La vie du CE... et les Activités Sociales...

Après 2 mois d'existence, la vie du CE prend doucement son rythme. En effet, l'ensemble des élus manque de moyens pour travailler sereinement.

Ce manque de moyens entraîne des désagréments pour tous les cheminots de notre activité.

Le plus bel exemple étant la gestion des activités sociales. Dans de nombreux CE, les démarches pour les fêtes de Noël sont entamées. Et pendant ce temps là, les cheminots du FRET ne savent plus de qui ils dépendent.

Pour la **FGAAC/CFDT**, il va falloir avancer vite. La Direction nous a imposé le CE FRET, elle doit en assumer toutes les conséquences.

Un CE se déroulera fin Juillet, cela doit être le dernier délai pour que tous les cheminots du FRET puissent bénéficier des mêmes avantages que leurs collègues.

Organisation de la médecine du travail

Le docteur Anne CHERIN est nommée médecin conseil de la branche fret. Elle souhaite avoir un rôle de veille sanitaire, de prévention des risques professionnels et interviendra auprès des RH sur le plan des reclassements. Elle souhaite aussi mettre en place des accompagnements auprès des ADC.

L'organisation ne change pas, même si certains médecins du travail sont remplacés. Il est à noter qu'il n'y aura aucune suppression de poste et qu'il n'est nullement question de mettre en place des cabinets médicaux dédiés aux agents du FRET.

La FGAAC/CFDT a demandé comment la médecine du travail sera représentée lors des réunions de CHSCT lorsque celui-ci recouvre le périmètre de plusieurs médecins du travail. En réponse, la direction nous informe qu'un médecin rapporteur représentant tous les médecins de la zone sera nommé.

La délégation FGAAC/CFDT sera vigilante à ce que ces médecins rapporteurs assistent aux réunions des CHSCT